

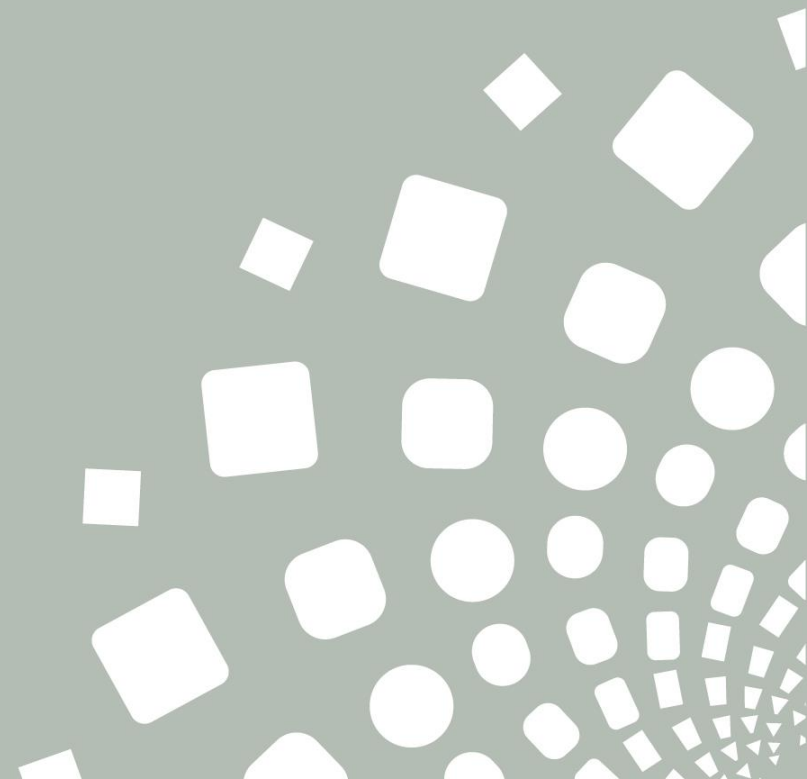


**LA CALI**  
L'AGGLO  
RIVE DROITE DE BORDEAUX

---

**Projet Buurtbus (minibus de quartier)**

---



## Histoire et principe :

- Très présent aux Pays Bas (200 lignes) et en Allemagne (150 lignes) ;
- Dans ces pays, le principe repose sur une **association de quartier** dont les **bénévoles** exploitent, en **complémentarité** du réseau de transport existant, des services de transport effectués en minibus suite à la suppression de lignes non rentables ;
- L'association **opère** le transport dans le cadre d'un contrat avec la collectivité, et l'opérateur qui **fournit et maintient les véhicules** et est **garant** du « bon recrutement » des conducteurs (formation, examen de santé, ...).

## Déclinaison en France :

Il s'agit d'un transport d'utilité sociale organisé et exploité **par une association de type loi 1901**, déjà constituée ou à constituer, et dont les transports qu'elles organisent sont à destination de ces adhérents et en relation directe avec son objet statutaire.

### Ce transport :

- S'organise selon :
  - ✓ Un critère de **résidence** (communes rurales ou appartenant à une unité urbaine de moins de 12 000 habitants) ;
  - ✓ Et/ou un critère de **ressources** (CMU, revenu de solidarité, etc).
- Peut être exécuté à titre gratuit. Néanmoins, l'association peut demander une participation aux coûts plafonnée à 0,32 euros par kilomètre parcouru.
- S'organise avec le soutien d'une ou plusieurs collectivités et d'un opérateur.

## Expérimentation :

Un service de transport d'utilité sociale opéré par les bénévoles d'une association.

**Cible** : les habitants de communes rurales souhaitant se rendre au marché.

### Communes d'expérimentation :

- St-Ciers-d'Abzac, et les communes traversées par la ligne, vers les marchés de St-Denis-de-Pile et de Libourne ;
- Génissac vers le marché de Libourne.

### Consistance du service :

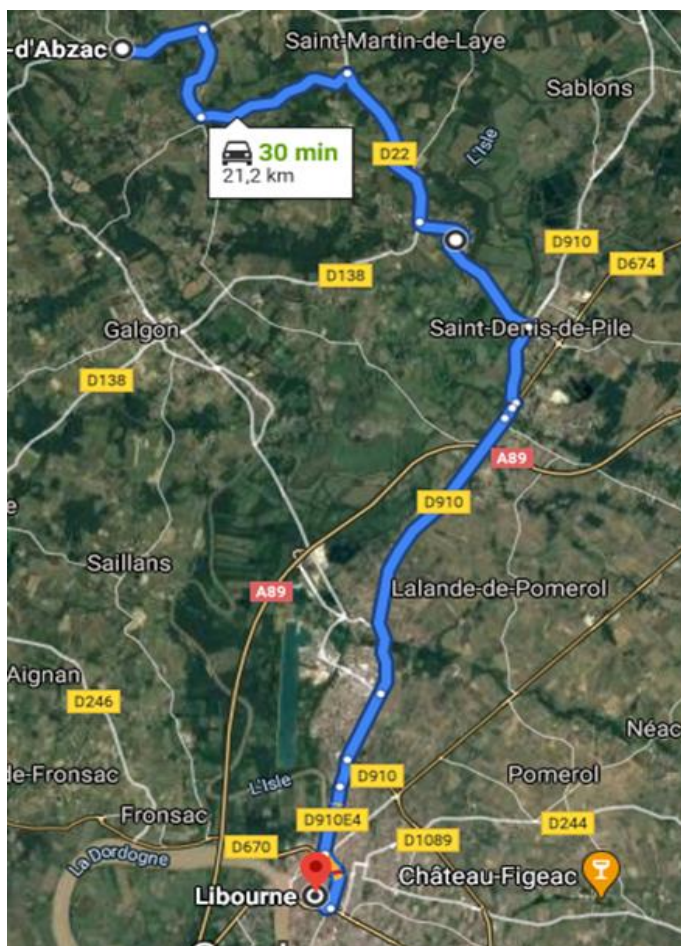
- 2 lignes, avec 2 A/R par jour le dimanche matin ;
- D'arrêt à arrêt (arrêts existants sur le réseau Calibus).

### Modalités d'accès :

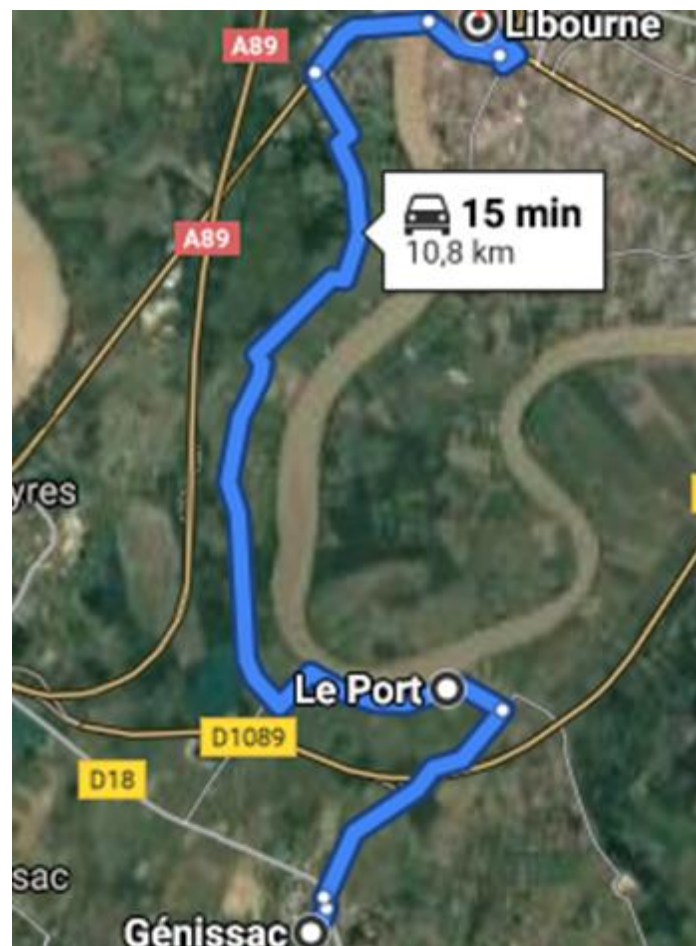
- Inscription au service ;
- Réservation préalable.

## Propositions d'itinéraires :

Itinéraire 1 : St-Ciers-d'Abzac / St-Martin-du-Bois / St-Martin-de-Laye, Bonzac / St-Denis-de-Pile / Libourne



Itinéraire 2 : Génissac / Libourne





## Répartition des rôles :

**L'association organise le transport** : mobilisation des bénévoles, enregistrement des adhérents, enregistrement des réservations\*, exécution du transport des personnes ayant réservé.

A la fin de chaque année civile, l'association fournit au préfet du département les informations relatives à son activité.

**Transdev Urbain Libournais** : met à disposition à titre non lucratif 2 minibus, propose un forfait entretien des véhicules à l'association, assure la promotion du dispositif, forme les conducteurs, et accompagne si besoin l'association pour faciliter le déploiement du dispositif.

\* : si l'association le souhaite, Transdev Urbain Libournais peut se charger de prendre les réservations (jusqu'au vendredi 17h).

**La ou les collectivités** : subventionnent l'association et promeuvent le dispositif.

## Les moyens :

### Moyens humains :

- 5 à 6 bénévoles par ligne pour assurer une rotation ;
- 1 président et 1 trésorier pour l'association.

### Moyens matériels :

- 2 véhicules de 9 places.

### Moyens financiers :

- Subvention possible de La Cali ;
- Subvention (financière ou matérielle) des Mairies à étudier ;
- Recherche de partenaires financiers ou subventions.

## Budget prévisionnel du service :

Budget annuel de fonctionnement de l'expérimentation (1 an) estimé à environ **15 000 €** pour les 2 circuits.

## Le calendrier:

Planning prévisionnel	2020		2021			
	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
Validation des principes du service et des communes pilotes	■					
Lancement d'un appel à volontaires pour constituer une association de TUS	■					
Constitution de l'association et dépôt des statuts				■		
Recherche de véhicules pour opérer le service			■			
Formation des bénévoles				■		
Préparation de la communication / informations auprès des habitants			■			
Ouverture à la réservation						■
Lancement du service						■